

SARL A.E.C. Atelier d'Etudes Climatiques
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €
Siège Social : ZAC de la Blanche Tâche - 155 rue du Général de Gaulle - 80450 CAMON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU MARDI 31 MARS 2026
--

L'An Deux Mille Vingt-six,
 Le 31 mars à dix-huit heures,

L'associé unique de la Société AEC, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 € dont le siège social est à CAMON, ZAC de la Blanche Tâche - 155 rue du Général de Gaulle, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Cession des parts sociales
- Nomination du nouveau gérant
- Adoption des nouveaux statuts

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux statuts publiés au registre du commerce et des sociétés, le capital social de la société était précédemment détenu comme suit :

400 parts détenues par Monsieur Jean Marc ROUX

100 parts détenues par Monsieur José MORTYR

Aux termes d'un acte de cession des parts sociales signé sous seing privé en date du 27 février 2026, conclu entre Messieurs Jean Marc ROUX et José MORTYR (cédants) et la holding MA GROUP représentée par Monsieur Maxime RICARD (cessionnaire), cette dernière a acquis l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société.

MA GROUP représentée par Monsieur Maxime RICARD, associé unique, détient l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à la cession des parts sociales en faveur de la holding MA GROUP, Monsieur Maxime RICARD est nommé Gérant de la SARL AEC après la démission de Monsieur Jean Marc ROUX.

Adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'adopter de nouveaux statuts, traduisant la cession intervenue. Il adopte, article par article, puis globalement, les nouveaux statuts qu'il paraphe et signe concomitamment aux présentes décisions.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Maxime RICARD

